

Aboiteaux et granges octogonales

Gaétan Gourde and André Chouinard

Volume 4, Number 2, June 1998

Gens et lieux du pays d'En-bas-de-Québec : la Côte-du-Sud

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/11234ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

La Fédération des sociétés d'histoire du Québec

ISSN

1201-4710 (print)

1923-2101 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Gourde, G. & Chouinard, A. (1998). Aboiteaux et granges octogonales. *Histoire Québec*, 4(2), 20–24.

Aboiteaux et granges octogonales

Le paysage de la Côte-du-Sud comporte quelques éléments d'une grande particularité. C'est ainsi, par exemple, que le littoral attire l'attention, en certains secteurs, par la présence des aboiteaux. Ailleurs, sur les basses terres, ce peut être une grange octogonale qui marque le paysage agraire. Il n'y a que la Côte-du-Sud qui réunisse ces deux grandes caractéristiques patrimoniales dans un même terroir. Les deux textes qui suivent ont d'abord été publiés dans *Le Javelier*.

l'atteste ce témoignage à propos de l'Île-aux-Grues en 1851, où l'on rapporte que «Chaque habitant y possède sur la batture ordinairement 40 à 50 arpents... & en retire une très grande quantité de foin, dont une partie sert à la nourriture de ses animaux & l'autre partie... à la vente».¹

L'aménagement des grèves

L'utilisation agricole des prairies de grève a considérablement varié au fil du temps, ce qui a entraîné des aménagements différents afin de répondre aux besoins de la famille et du marché. Dès le Régime français et jusqu'au milieu du XIX^e siècle, on creuse des fossés et on construit des digues pour drainer les champs et les protéger des marées. Ces digues servent également de parement contre les inondations, particulièrement dommageables pour les routes

Les aboiteaux

PAR GAËTAN GOURDE

Kamouraska, en langue algonquine, signifie «il y a de l'herbe au bord de l'eau». C'est le seul endroit, le long de l'estuaire, à porter un tel nom. Pourtant, il n'y a pas que là qu'on rencontre des prairies de grève. On les trouve tout au long de la Côte-du-Sud et jusque dans le bas du fleuve, où elles s'égrènent en bandes de sols fertiles depuis Montmagny jusqu'à Trois-Pistoles. Formées de sédiments du fleuve, elle sont colonisées par du foin sauvage qu'on exploite depuis longtemps à des fins agricoles. Cette exploitation a d'ailleurs été à l'origine d'un paysage agraire original, les aboiteaux, dont l'intérêt historique a été quelque peu oublié aujourd'hui, devant la montée des préoccupations écologiques, à l'endroit de la sauvagine notamment, mais dont l'importance, dans l'évolution de l'agriculture régionale, a été indéniable.

Une denrée précieuse pour les premiers colons

Quand s'amorce la colonisation dans la région de Kamouraska, on a recours au foin de grève pour nourrir le bétail. Au XIX^e siècle encore, cette pratique se maintient, en raison des avantages qu'elle procure aux

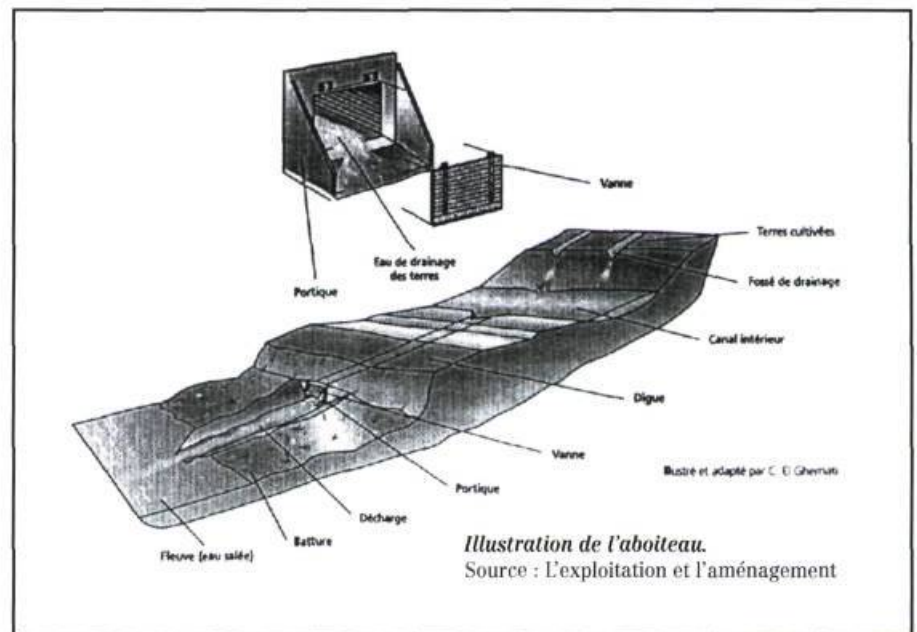


Illustration de l'aboiteau.

Source : L'exploitation et l'aménagement

agriculteurs riverains. En effet, comparés aux fermiers de l'intérieur qui doivent consacrer beaucoup de temps et de travail à défricher leur lot, ceux de la côte jouissent de prairies naturelles qu'ils peuvent en outre utiliser comme pâturages à marée basse. Certes, la valeur nutritive du foin de mer est moindre que celle du foin cultivé, mais comme leur rendement est supérieur, les quantités récoltées suffisent largement à l'alimentation du bétail, même l'hiver. Quant au reste, il est vendu, comme

et les exploitations. Jusque-là, pourtant, il ne s'agit que d'ouvrages assez simples destinés surtout à préserver la ressource. Les choses changent à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. La montée de l'élevage associée à une demande accrue en foin sur les marchés entraînent une transformation de l'agriculture qui devient plus mécanisée et plus orientée vers la production de fourrages. Comparées aux fermes de l'intérieur où les champs sont de meilleures dimensions, les exploitations

riveraines paraissent cette fois plus désavantagées, d'autant plus que les terres y sont depuis longtemps occupées et plus largement défrichées. La solution viendra de la mer, par la récupération des prairies de grève, moins pour la récupération du foin de mer que pour accroître la superficie de l'exploitation et éventuellement la production agricole.

L'idée d'avoir recours à une telle méthode d'extension des terroirs n'est pas propre au Québec. On trouve des exemples ailleurs au Canada, en Acadie notamment, où dès le XVII^e siècle, des digues sont érigées pour récupérer les terres des marais. Même aux États-Unis on l'a utilisée, dans l'État du Maine entre autres et jusqu'au New Jersey. Là, elle a été perçue comme une technique scientifique d'agriculture employée pour répondre aux stimuli du marché. Au Québec, toutefois, ce n'est pas avant 1860 qu'elle est mise à contribution. Un de ses principaux propagandistes en fut Jean-Daniel Schmouth, un agronome, professeur à l'École d'agriculture de Sainte-Anne-de-la-Pocatière (fondée en 1859 par l'abbé François Pilote) et rédacteur au journal *La Gazette des Campagnes* (fondée en 1861). C'est dans ce milieu riche d'idées nouvelles que sera tentée pour la première fois à grande échelle la construction de digues à marais.

Pourquoi des aboiteaux ?

À Kamouraska, où l'estuaire est large de 19 kilomètres et où l'amplitude des marées varie de quatre à sept mètres, Schmouth croyait qu'il était possible de récupérer de grandes étendues de terres en endiguant les marais par un système ingénieux de drainage appelé aboiteau. Cet ancien terme acadien dési-



Détail du portique et de la vanne d'un aboiteau
Source : Gilles Boileau



Jean-Daniel Schmouth

gne des digues dont les portillons s'ouvrent vers l'extérieur permettant ainsi à l'eau douce de s'égoutter à marée basse et à

empêcher l'eau salée d'entrer à la marée montante. Avec le temps, la neige et la pluie diluent le sel du marais, rendant ce dernier de plus en plus apte à l'agriculture. Les terres ainsi récupérées pouvaient en outre être périodiquement fertilisées par l'ouverture de l'aboiteau, ce qui permettait à la marée de déposer un riche limon sur le sol.

À Sainte-Anne, les aboiteaux construits en 1860 et en 1869 mesuraient 19 arpents de long sur six arpents de large,

ce qui représentait une superficie utile d'environ 42 arpents carrés. Selon Schmouth, un ouvrier travaillant à plein temps pour-

rait ainsi récupérer un arpent de terre aux six jours, ce qui représentait un coût de 9,50 \$ par arpent. Comparés aux 35,00 \$ l'arpent exigé par le défrichement des hautes terres, le coût du sol de grève était nettement avantageux. Or, ce potentiel était immense le long de l'estuaire, et Schmouth se faisait fort de le démontrer, en écrivant que dans Sainte-Anne seulement, il pourrait rendre cultivable une superficie de terre d'environ 24 600 arpents. L'appel fut entendu. Au cours des 70 années suivantes, le collège de Sainte-Anne continua d'élargir son aboiteau entre la rivière Saint-Jean et la rivière Ouelle, pendant qu'entre 1930 et 1940, les agriculteurs de la baie de Kamouraska obtenaient l'aide de l'État pour réaliser le leur.

Ce sera une des dernières grandes entreprises. En effet, quand, dans les années 1970, on voulut de nouveau, par pétition, obtenir l'aide de l'État pour réparer et agrandir les digues – certains souhaitaient même un large système de digues entre Montmagny et Rivière-du-Loup – on se heurta à un refus. Motivé par des raisons écologiques – la disparition des marais aurait en effet menacé les aires de repos et de reproduction de la sauvagine – il le sera

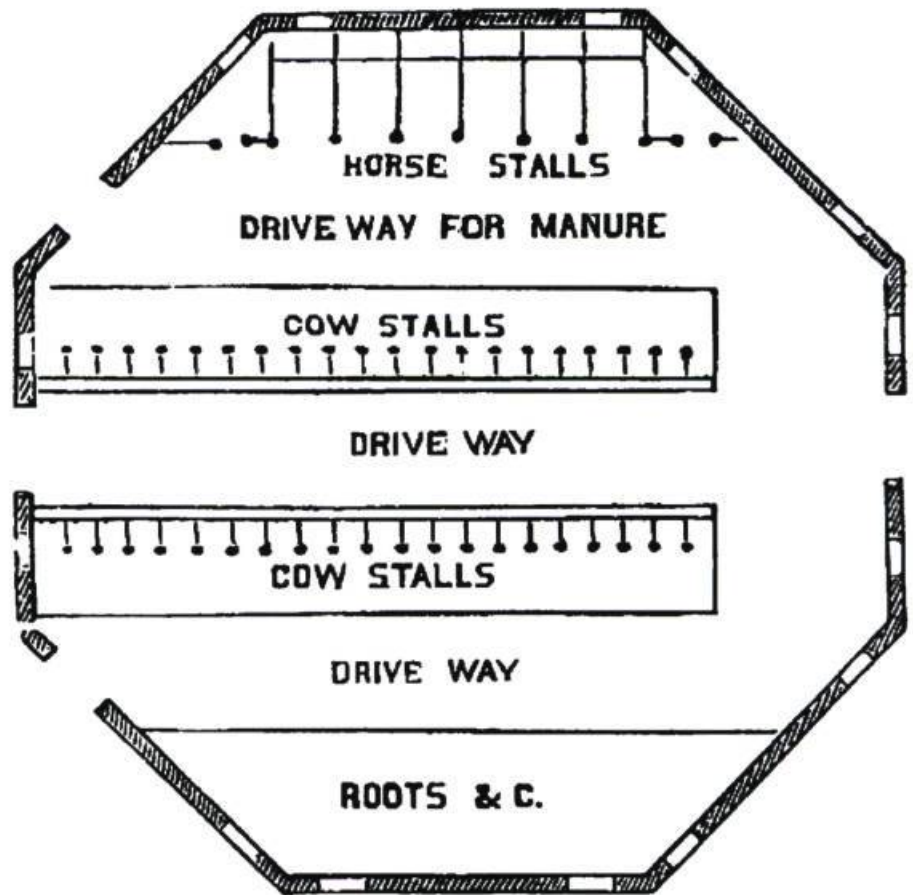
aussi pour des raisons juridiques, car si, historiquement, l'usage des marais avait été assez libre, aucun titre n'était venu en confirmer la propriété. On finira tout de même par consentir un projet d'aboiteaux dans le secteur de Kamouraska. Long de 27,6 km, il permettra de récupérer environ 12 500 arpents de sol au fleuve. Aujourd'hui, on estime qu'environ 2% des terres du comté de Kamouraska proviennent de telles récupérations. À elles seules, elles représentent 8% des terres arables du comté.

La grange octogonale

PAR ANDRÉ CHOUINARD

Le vieillissement de la population rurale, l'exode des jeunes vers la ville ou le développement rapide de certaines artères commerciales sont des facteurs importants qui affectent présentement l'ensemble des bâtiments anciens en milieu rural. Ainsi, la réutilisation du patrimoine bâti à diverses fins (commerciale, résidentielle, culturelle ou récréative i.e. résidence secondaire, etc.) devient de plus en plus populaire. L'attrait «artisanal, patrimonial et culturel» qui se dégage de ces vieilles constructions, ainsi que l'investissement initial lors de l'achat de celles-ci encouragent d'autant plus les propriétaires à utiliser ce stock immobilier. Cependant, certains bâtiments ne furent construits que pour un usage bien spécifique et il demeure difficile de leur trouver une utilisation autre que celle qui leur était destinée (sans altérer de façon irréversible leur caractère architectural et historique). C'est le cas par exemple des moulins à vent qui, à la fin du XIX^e siècle, sont devenus désuets; or, faute d'utilisation, on les néglige et on les voit disparaître un à un, de sorte que des quelque deux cents moulins on n'en compte plus aujourd'hui qu'une vingtaine.

Les nombreux changements qui survinrent dans le domaine agricole, au Québec, pendant le dernier quart du XIX^e siècle, occasionnent probablement cette mise au rancart des moulins à vent. Par contre, ce bouleversement donne naissance



Plan de grange octogonale tiré du Journal d'Agriculture Illustré de février 1885.
Source : *Le Javelier*, volume VI, numéro 1

à des bâtiments modernes qui allaient mieux répondre aux nouveaux besoins des cultivateurs. L'agriculture américaine avait subi cette transformation depuis près de cinquante ans déjà; dans le déferlement de cette vague créatrice, les agriculteurs de l'Est des États-Unis élèvent un nouveau modèle de grange dont le plan au sol se développe selon un cercle ou un octogone. Et ce, pour des raisons de superficie et du même coup d'économie: le rapport entre la surface au sol et le périmètre des murs semblait plus avantageux que celui des constructions rectangulaires. En février 1885, dans *Le Journal d'Agriculture illustré*, on publie un dessin d'une grange octogonale ainsi que son plan, le tout est puisé dans le «Rural Affairs». Les plans avaient été fournis à l'époque par E.W. Stewart, du comté d'Érié, N.Y., qui en avait construit tout près d'une quarantaine à travers les États-Unis.

«Les principaux avantages de cette forme sont l'économie dans la construction des murs extérieurs et des divisions, et l'absence de pannes (purlin, pièce de charpente pour soutenir les chevrons) le toit ne pouvant s'écraser. Elle a une grande force, bien qu'elle n'ait pas de liens. L'espace au-dessus des grandes poutres est libre de toute obstruction, et on peut y faire passer dans tous les sens une fourche à cheval.»

Cependant, toujours dans le même journal au mois de juin 1887, on analyse avec soin les avantages et les inconvénients des granges octogonales par rapport à celles de formes oblongues. Ainsi, on ajoute à ces caractéristiques: une grande résistance aux vents, une superficie suffisante pour le battage et un espace considérable, dans la partie centrale, pour descendre et monter les fourrages et qui sert à la fois pour la ventilation. Les désavantages concernent la perte du bois lors des nombreux

découpages pour les planchers et la couverture. On souligne aussi que certains espaces deviennent inutilisables, en particulier les coins. Quant aux lucarnes, elles ne sont que pur ornement.

À la fin de l'article cité, on note un appel à l'ingénieur du département de l'agriculture, Jean-Baptiste Derome, qui est architecte, mais aussi cultivateur. Ce dernier mentionne qu'il est plus coûteux de construire ce type de grange, que l'étanchéité des toitures demeure difficile à réaliser à cause des nombreuses arêtes et que la charpente peut se construire de différentes façons. Ces inconvénients ne semblent pas affecter l'engouement de certains cultivateurs passionnés par cette nouvelle forme de grange, puisque la majorité d'entre elles furent construites entre 1890 et 1910. Leur nombre est cependant peu considérable et l'attrait pour ce genre de construction diminue au tout début du XX^e siècle.

Une particularité de la Côte-du-Sud

Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que la majorité de celles-ci se trouvent le long de la Côte-du-Sud. La plus à l'ouest se situe à Saint-Antoine-de-Tilly. L'Île d'Orléans n'échappe pas à cette fascination qu'on connaît sur la rive sud du Saint-Laurent: ainsi on compte deux granges octogonales sur son territoire. Il faut mentionner que celles-ci s'inspirèrent, à l'époque, des modèles déjà construits dans la région de Montmagny. Cette influence n'atteindra point la rive nord du fleuve. La grange la plus à l'est s'élève à Sainte-Flavie, tout près de Rimouski. Par contre, on observe ce type de constructions à Saint-Nicolas, Saint-Vallier, Saint-Charles, Saint-Michel, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Roch-des-Aulnaies et La Pocatière, entre autres.

Il est important de mentionner la présence de ce type de granges dans la région de l'Estrie; cependant, il semble que la majorité de leurs plans au sol se développent selon un cercle plutôt qu'un octogone. Il est probable que les constructeurs de cette région limitrophe de nos voisins du Sud ont respecté davantage le modèle américain. Par contre, dans notre région, on modifie sensiblement la grange-type pro-

posée par l'américain Stewart: les dimensions sont plus modestes, les lucarnes sont éliminées, les ouvertures sont moins nombreuses et se concentrent au niveau du rez-de-chaussée; l'aménagement intérieur est différent, la pente du toit semble moins prononcée et enfin le clocheton servant à la ventilation s'inspire, par ses dimensions et son style, à ceux que l'on retrouve sur les granges à plan rectangulaire du Québec.

Dans *Le Bulletin de Recherches Historiques*, année 1961, Robert-Lionel Séguin consacre un article à la grange octogonale et mentionne que, dans notre région, il ne reste qu'une dizaine de granges de ce type. Il termine en soulignant que:

«Ce mode d'architecture rurale est en voie de complète disparition au Québec. Des mesures devraient être prises pour conserver un ou deux bâtiments du genre, même s'ils ne sont pas d'inspiration strictement canadienne.»

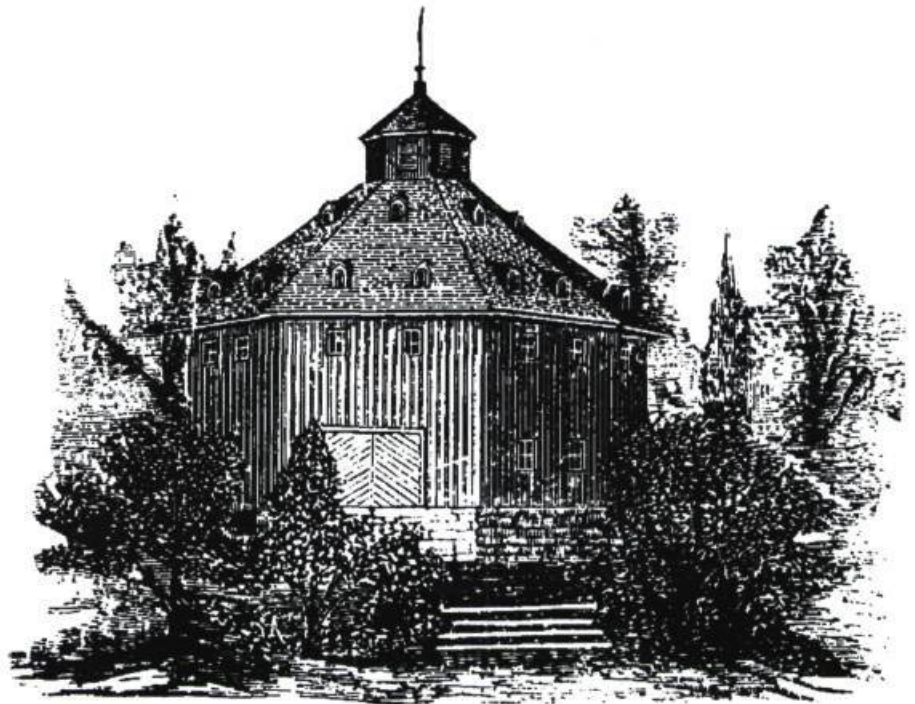
Aujourd'hui, le problème de leur conservation est toujours présent et d'autant plus difficile à régler. Un peu

comme les moulins à vent, ces granges sont devenues désuètes, principalement à cause de certaines difficultés au niveau de l'occupation totale de l'espace; certains propriétaires les trouvent peu fonctionnelles et d'autant plus aujourd'hui avec les besoins exigeants de l'architecture moderne. Si nous possédons encore dans notre région ce type d'architecture agricole, nous le devons à certains propriétaires qui, malgré les difficultés qu'elles occasionnent, ont conservé leur usage. Car l'occupation raisonnable d'un bâtiment et son entretien sont deux conditions indissociables de sa conservation.

En 1984, la Commission des Biens Culturels du Québec publiait *Le patrimoine agricole et horticole au Québec - État de la situation et recommandations*. L'auteur de ce rapport est l'historien Jean Provencher.

À propos du patrimoine bâti, il émet la recommandation suivante:

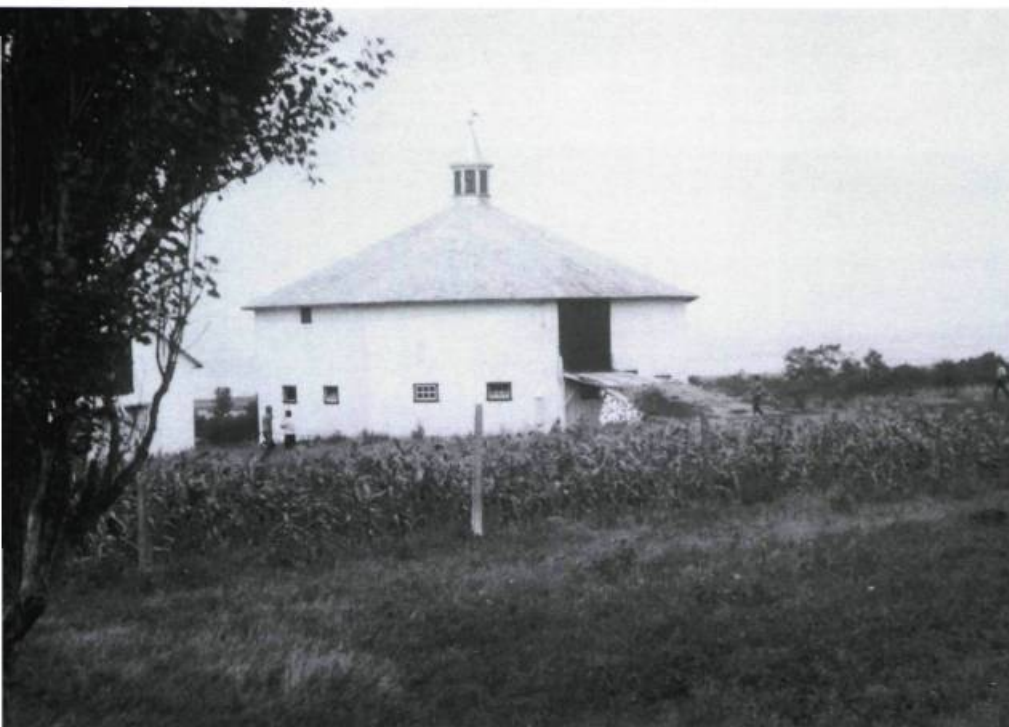
«Que le ministère des Affaires culturelles mette l'accent au plus tôt sur la sauvegarde du patrimoine bâti de type agricole en adoptant ou en s'inspirant des propositions suivantes:



GRANGE OCTOGONE POUR LE BÉTAIL.

Illustration d'une grange octogonale pour le bétail tiré du Journal d'Agriculture Illustré de février 1885.

Source : *Le Javelier*, volume VI, numéro 1



et de l'intégration au paysage par ses formes gracieuses qui expriment à la fois la puissance et la légèreté. Ce sentiment est encore plus perceptible de l'intérieur, car l'ensemble de la structure du toit nous apparaît alors comme de majestueuses baleines de parapluie, rayonnant d'un long mat, pour aller s'appuyer au sommet des murs, en périphérie. Enfin, il importe de préserver, non pas un ou deux exemples de granges octogonales, mais la totalité, car elles participent à la définition du paysage et du caractère distinct de la Côte-du-Sud.

¹ Recensement du Canada Est, 1851-1852, Comté de l'Islet, folio 24, p. 23

Grange octogonale de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Source : Gilles Boileau

Pour protéger et mettre en valeur les ensembles agricoles (habitations, dépendances et aménagements) les plus significatifs (exceptionnels et/ou représentatifs) de chacune des régions agricoles du Québec: utiliser les données du macro-inventaire, consulter les pouvoirs locaux et les associations culturelles et conférer sans plus tarder un statut légal adéquat (sites, monuments ou arrondissements) aux éléments retenus.»

On propose plus loin que le Ministère crée des programmes d'aide afin de sauvegarder et de conserver les éléments spécifiques de l'architecture agricole et l'on donne comme exemple les granges rondes de l'Estrie.

Malgré ses divisions administratives et politiques, la Côte-du-Sud montre une très forte individualité, par son histoire riche en événements, par la beauté et la diversité de son paysage, par les gens qui y vivent, mais aussi par certaines caractéristiques de son architecture. Le larmier cintré en est un exemple propre à notre région. La magnifique architecture des granges octogonales est un symbole encore plus convaincant à cause de leur monumentalité

Les anguilles aujourd'hui disparues

L'estuaire d'eau douce du Saint-Laurent se prête particulièrement aux grandes pêcheries d'anguilles [*Anguilla rostrata*] au moyen de pêches en claies de fascines. Ces appareils, installés sur les deux rives, donnent une note caractéristique au paysage de la région. Ces pêcheries se pratiquèrent dès le régime français et l'anguille devint le mets des jours de carême, s'identifiant en quelque sorte avec la pénitence. L'uniformité, d'autre part, crée l'ennui. Deux raisons suffisantes pour que l'anguille disparaisse du menu canadien. On chercherait vainement dans les restaurants ce poisson que l'on exporte chaque automne, à pleins bateaux, en Europe. Une autre espèce remarquable, le bar [*Roccus saxatilis*], fréquentait les eaux douces de l'estuaire d'août à octobre, vivant le reste du temps à la mer. Ce régal de gastronomie canadienne est devenu une rareté.

L'esturgeon commun [*Acipenser oxyrinchus*], qui vient frayer dans l'estuaire d'eau douce au voisinage de la barre halophytique, se prend en grande abondance, surtout au voisinage de Berthier-en-bas. J'en ai vu de 200 livres. Ce poisson au goût fin quand on sait l'apprêter, n'a pas trouvé place dans la gastronomie canadienne et on l'exporte aux États-Unis. La survie de ces poissons est maintenant compromise, parce que à l'occasion de l'Exposition internationale de Montréal, on a cru bon de détruire les mannes, pourtant inoffensives, et qui ne durent que quelques jours. L'insecticide a eu raison des poissons et pendant tout l'été, il en pourrissait des tonnes sur les rives du Saint-Laurent, de Montréal jusqu'au golfe.

Jacques Rousseau, Cahiers de Géographie de Québec, 1967.